



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2974>

Intervention sur le recrutement et la formation des enseignant-es

- FSU - Congrès - Congrès FSU 2019 - Interventions de l'ÉÉ dans le thème 1 -



Date de mise en ligne : vendredi 13 décembre 2019

L'École Émancipée

J'interviens pour École Émancipée pour **soutenir l'amendement n°31 de la SD 44**, défendant le recrutement des enseignantes et enseignants en L3 sous condition de licence.

Il s'agit aussi de la position du SNUIPP-FSU, qui vient de la défendre à la tribune.

A École Émancipée, nous partageons leurs arguments. En voici d'autres :

On nous oppose qu'un concours sous condition de licence suivi de deux années de formation sous statut de professeur-e stagiaire sacrifierait au **haut niveau de qualification**. Or, dans notre projet, lors de ces deux années de formation, les stagiaires ne seraient pas utilisé-es comme moyens d'enseignement. La formation serait la priorité, et intégrée. L'expérience du terrain serait multiple et progressive.

Ce temps long de formation est pour nous gage d'un haut niveau de qualification. Haut niveau rendu possible aussi par la **position du concours, en amont de la formation**. Pourquoi ? Car les étudiantes et étudiants sont dans l'impossibilité de construire des savoirs professionnels : ce qu'ils-elles apprennent, c'est en tant qu'étudiant-es qui vont être évalué-es et non comme des professionnel-les. Alors que le fait d'être recruté-e induit un changement de posture : d'étudiant-e accaparé-e par sa réussite aux examens et concours, on devient enseignant-e en formation.

Rappelons qu'il n'y a **aucune automaticité ni corrélation entre rémunération, niveau de recrutement et niveau de qualification** :

L'entrée à l'ENA se fait à Bac +3 mais la rémunération est bien supérieure à celle d'un maître de conférence, recruté, lui, à Bac +8.

Une sage-femme ayant un niveau de qualification Bac + 5, a un niveau de rémunération au 1er échelon de 1515.76 Euros, tandis qu'un magistrat avec un niveau de qualification Bac + 4, gagne 2580 Euros net.

On peut aussi observer que certifié-es et agrégé-es ont le même niveau de recrutement mais que pour autant, leur grille indiciaire est différente. Et que le concours sous condition de licence permet tout autant que le recrutement au master d'intégrer la catégorie A.

Nous en avons fait l'amère expérience, les **réformes successives** depuis 2010 n'ont pas conduit à faire des enseignant-es mieux formé-es et rémunéré-es. Nous partageons l'opposition de la FSU à la **contre-réforme Blanquer**. Elle est très dangereuse.

C'est pourquoi les syndicats nationaux doivent poursuivre leur travail commun, nationalement et localement, pour **construire et fédérer la mobilisation contre cette réforme**.

Le débat sur la place du concours et l'architecture de la formation, qui en est resté aux trois voies proposées à Poitiers, doit pouvoir se poursuivre et même s'accélérer, pour trouver de nouveaux équilibres, et faire que la FSU soit en capacité d'**opposer au gouvernement une alternative crédible et solide**, pour une formation de haut niveau à même de recruter et former suffisamment d'enseignantes et enseignants conceptrices et concepteurs, libérés des pressions hiérarchiques.

Marie HAYE